PDR Bretagne 2015-2020 Dispositions transitoires 2021-2022 – Mesure 4 « Investissements physiques »
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles Année 2022

Dispositif 4.1.2 - Rénovation des « bâtiments et équipements associés » des exploitations agricoles pour l'économie d'énergie et la limitation des gaz à effet de serre (GES)

Annexe 2 de l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne

V-2021-02-19

avec retrait des points négatifs et ajout sélection "Photovoltaïque en autoconsommation" et "microméthanisation"

Critères de sélection filières lait : bovins - ovins - caprins

	entification du demandeur : m / Prénom ou dénomination de la société :
N°	Pacage:

pri	iorité Orientations	Critères	Nombre de points	justification	Pièces à fournir	N° de devis ou de document Ne rien renseigner quand la case est grisée	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Vérification Service instructeur
Crit	tères de base							
	Porteur de projet	Jeune agriculteur	70	Décision de validation du projet d'entreprise suite à l'examen en CDOA	Rien à fournir, contrôle par la DDTM			
	Porteur de projet	« + de 40 ans, nouvel installé depuis moins de 5 ans » (non JA aidé État) ayant réalisé un parcours à l'installation et critères idem validation JA et ayant eu une aide Région	30	Copie de la lettre de notification par le Conseil régional de l'aide à un « nouvel installé de plus de 40 ans »	Copie de la lettre mentionnée ci-contre			
	Économique	Exploitation située dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 = îleS	200	Le siège de l'exploitation et 80% de la SAU sont dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE \r1305/2013 (Îles)	Rien à fournir, contrôle par la DDTM			
	Environnement	Exploitation certifiée ou atelier certifié en agriculture biologique AB Projet en porcs Label rouge	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée à l'agriculture biologique. Dans les autres cas : certification ou attestation du rang d'année de conversion.	Pour un jeune en cours d'installation : rien à fournir, contrôle par la DDTM sur la modulation Autre cas : attestation ou certification			
						SOUS-TOTAL CRITERES DE BASE : A		

Crit	itères interfilières						
	Économique	Projet dans une filière avec porteur de projet adhérent à une organisation de producteurs (O.P.) de cette filière, et cette « O.P. » EST elle-même adhérente à une Association d'organisations de producteurs (A.O.P.)	20	filière du projet et document justifiant que « l'O.P. » est adhérente à « l'A.O.P. » de la filière.	Attestation ou copie d'adhésion à une « O.P. » de la filière du projet + 1 document justifiant que « l'O.P. » est adhérente à « l'A.O.P. » de la filière		
parameter (Économique	Projet dans une filière avec porteur de projet adhérent à une organisation de producteurs (O.P.) de cette filière, et cette « O.P. » N'EST PAS adhérente à une Association d'organisations de producteurs (A.O.P.); Projet en lien avec une filière en contractualisation produit; Adhésion à une CUMA	10		Attestation d'adhésion pour CUMA ou « O.P. » ou contrat pour les filières avec contractualisation, Pour un jeune en cours d'installation, modulation de la DJA pour adhésion à ce tire : rien à fournir, contrôle par la DDTM.		
a and and a	Filière	Projet concernant une petite filière (lapins, caprins, apiculture, horticulture, arboriculture) ou une filière à enjeu de pérennité (viande bovine, ovins, veaux de boucherie); Fabrication d'aliments à la ferme (FAF); Séchage des fourrages (système de réchauffement de l'air par récupération de chaleur : solaire, biomasse, litière ou cogénération après méthanisation)	50	Investissements du projet concernant majoritairement une filière définie en comité de modernisation, LISTE fermée : bovins viande, veaux de boucherie, ovins, lapins, caprins, apiculture, horticulture, arboriculture ; ou Référence aux investissements éligibles prévus au projet	Rien à fournir, contrôle par la DDTM		
	Filière	Projet en filière légumes Projet volailles chair concernant la rénovation/isolation d'un bâtiment de maximum "2000 m² de surface de production" (hors locaux annexes, sas, salle technique)	30		Fillère légumes = Rien à fournir, contrôle par la DDTM Projet rénovation bâtiment volailles chair existant ==> soit les éléments du dossiers permettent de justifier : soit ajouter une arqumentation (plans.		
	Économique Ou Environnement	Projet en lien avec la filière lait uniquement : Contrôle annuel de la machine à traire OPTI'TRAITE ; Ou Charpente ET bardage (ou murs) en bois	20	Le contrôle de la machine à traire est réalisé selon le protocole Opti'Traite moins d'un an avant le dépôt de la demande d'aide. Devis pour les investissements bois.	Compte rendu Opti'Traite datant de moins d'un an au moment du dépôt de la demande d'aide. Devis pour les investissements bois.		
	Économique	Projet sur exploitation avec valorisation par transformation et/ou vente directe et production concernée en lien avec cette valorisation ou Projet en production de viande bovine	15	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA	Pour un jeune en cours d'installation : Rien à fournir, contrôle par la DDTM sur modulation Autre cas : attestation comptable		
	Économique	Adhésion à une charte des bonnes pratiques en lien avec la filière du projet : CBPE - GBPO - CMC — Tout-vide-tout-plein Charte Qualité Traçabilité - Charte Sanitaire Œuf - Global Gap - Charte sanitaire SNA-Palm'G Conflance - Chartes CIDEF/CIPC - Agriconflance - MPS, Uniconformité, Fermavol, Contrôle Qualité Produits viande bovine, diagnostic BOVIWELL, diagnostic Cap2R, Charte d'engagement et de progrès BEA et Biosécurité (filière curiocle); ou engagement niveau 2 et 3 de la certification environnementale HVE et investissement en lien avec le	15	Attestation d'adhésion	Attestation d'adhésion		

Environnement	Agroécologie : adhérent à un GIEE ou à un groupe AEP, et investissement en lien avec le projet du GIEE ou AEP ; ou engagement « Nature & Saveurs » et investissement en lien avec le projet	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP. Dans les autres cas : attestation d'adhésion	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP. Rien à fournir, contrôle par la DDTM sur la modulation Dans les autres cas : attestation d'adhésion		
Économique	Photovoltaïque en autoconsommation sur l'exploitation ou le site d'élevage	120	Investissements éligibles prévus au projet	Devis		
Environnement	Couverture étanche de fosse d'effluents avec combustion des gaz et/ou valorisation énergétique en autoconsommation sur l'exploitation	120	Investissements éligibles prévus au projet	Devis		
					SOUS-TOTAL CRITERES INTERFILIERES : B	

P1	Environnement	Couverture de fosse NON étanche à la libération des gaz (évite l'apport d'eau de pluie ; économie transport lisier et	120	Investissements éligibles prévus au projet	Devis		
P2	Économie d'énergie	Pré-refroidisseur de lait, récupérateur de chaleur sur tank à lait et/ou chauffe-eau solaire	65	Investissements éligibles prévus au projet ou Attestation Eco Energie Lait	Devis pour les investissements et fiche de prescription validés par le GIE Élevages de Bretagne (pour pré- refroidisseur, récupérateur de chaleur et chauffe-eau solaire) ou attestation Eco énergie Lait fournie par le GIIE Elevages de Bretagne pour les équipements déjà en place		
P3	Économie d'énergie	Dispositif d'économie d'énergie pour l'éclairage (pilotage de la lumière, éclairages économes)	30	Investissements éligibles prévus au projet	Devis		
P4	Environnement	Site phyto validé	25	Attestation CRODIP	Attestation CRODIP		
						SOUS-TOTAL CRITERES FILIERES : C	

Attention: Ne seront seulement attribués que les points de sélection pour lesquels le justificatif requis est fourni (tel que défini par critère) ou l'information est directement vérifiable par le service instructeur (exemple JA).

Fait à	le
Signature(s) du demandeur (du gérant en cas de forme sociétaires et d	: NOM + Prénom + signature le tous les associés pour les GAEC)

Au regard de ces critères et de la pondération associée, les projets seront classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus.

Dans tous les cas, le nombre minimum de points requis par dossier pour être sélectionné est de 50 points. Un dossier qui n'obtient pas le nombre minimum de point requis est « non sélectionné ».

Les autres dossiers/projets seront sélectionnés et retenus pour un soutien dans l'ordre de classement en fonction des disponibilités budgétaires (crédits nationaux et FEADER) ; en cas d'égalité de points, les dossiers seront retenus dans l'ordre de la date du dossier reconnu complet.